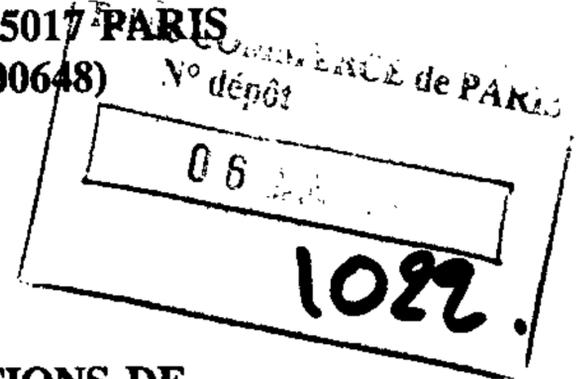


# LETTRE

BUREAU D'ETUDES FINANCIERES ET DE CONTROLE COMPTABLE -BEFEC-  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F. 1 512 800  
SIEGE SOCIAL: 98, rue de Courcelles 75017 PARIS  
RCS : PARIS B 672 006 483 (67B00648)



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ratifié adm

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Renou adm.

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,

Le mardi 7 décembre,

A 18 heures,

Les actionnaires de la société BUREAU D'ETUDES FINANCIERES ET DE CONTROLE COMPTABLE -BEFEC-, société anonyme au capital de F. 1 512 800, divisé en 4 960 actions de F. 305 chacune, dont le siège est 98, rue de Courcelles PARIS (17ème), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, 5, rue Alfred de Vigny PARIS (8ème), sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean RAFFEGEAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Dominique PAUL, représentant la SCIPMAR et Monsieur Gonzague LAURAS, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre JACQUEMARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 4 960 actions sur les 4 960 actions ayant le droit de vote.

Q

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Philippe BERARD, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est excusé ; et Monsieur Jean-Pierre FEIBEL, second Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 1993 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Communication des comptes consolidés,
- Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses,

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Changement de durée des mandats d'administrateurs,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception des lettres de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 1993,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 1993, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 1993 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de F.708 014, décide que les sommes distribuables de F.1 722 088 constituées comme suit seront réparties de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur	F.	1 014 074
2) Résultat de l'exercice	F.	708 014
		-----
Total	F.	<u>1 722 088</u>

Affectation proposée : en totalité au report à nouveau.

9

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	DIVIDENDE PRECIPUTAIRE
1989/1990	120	60	500
1990/1991	120	60	500
1991/1992	120	60	500

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la présentation des comptes consolidés et du rapport des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de la société Price Waterhouse & Co Revisuisse représentée par Monsieur Yiannis PARPERI comme administrateur, faite par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 1993, en remplacement de Madame Monique MARTINOT-LAGARDE, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Paul-Carlos MULQUIN, Henri-Marc GIRARD, la société Price Waterhouse & Co Revisuisse et la société SCIPMAR pour une nouvelle période, en conformité avec les dispositions adoptées à la septième résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.



## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de ramener la durée des mandats d'administrateurs à une année et de modifier en conséquence l'article 8-3 des statuts.

Cette disposition étant d'application immédiate, les mandats de tous les administrateurs viendront donc à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1993/1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

  
Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

BUREAU D'ÉTUDES FINANCIÈRES ET DE CONTRÔLE COMPTABLE

"B E F E C"

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
Société Anonyme au capital de 1.512.800 francs

Siège Social : 98, rue de Courcelles - 75017 Paris

R.C.S. PARIS B 672 006 483

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 7 DÉCEMBRE 1993**

Mesdames, Messieurs,

Notre groupe répondant aux critères fixés par la loi pour la publication de comptes consolidés, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice de douze mois arrêté le 30 juin 1993.

**1. Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation**

Les sociétés consolidées sont les suivantes :

- Befec S.A.,
- Befec Mulquin & Associés S.A.,
- Fiduciaire Continentale Paris S.A.,
- Feuillet Jouffre & Associés S.A.,
- Fiduciaire Continentale Pierre Feuillet & Associés S.A..

Toutes ces sociétés sont consolidées par intégration globale.

Q JR



Selon détail dans les comptes consolidés qui sont soumis à votre approbation, le chiffre d'affaires de l'exercice, corrigé de la variation des travaux en cours, s'est élevé à 392,9 millions (contre 325 millions), le résultat d'exploitation à 12,3 millions (contre 2,3 millions) et le résultat consolidé part du groupe à 0,9 millions (contre -1,9 millions).

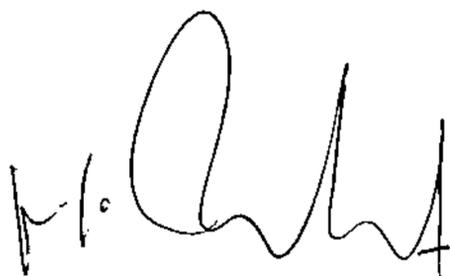
Au cours de l'exercice, nos principales filiales consolidées Befec Mulquin & Associés, Fiduciaire Continentale Paris et Feuillet Jouffre & Associés ont exercé leur activité dans le domaine de l'Audit et du Commissariat aux Comptes, étant précisé que la totalité du personnel est regroupé au sein de Befec.

La situation de notre groupe a connu une nette amélioration au cours de l'exercice, résultant notamment des mesures de maîtrise des coûts salariaux prises au cours de l'exercice précédent.

## **2. Évolution prévisible**

Les objectifs pour l'exercice 1994 sont de poursuivre l'amélioration de notre rentabilité malgré un contexte réglementaire plus contraignant pour l'activité d'audit.

Le Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, located below the text 'Le Conseil d'Administration'.